

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2583

25 octobre 2011

SOMMAIRE

AIG/Lincoln Lakeview S. à r.l.	123953	HLO Holding AG	123973
Bellavista Feeder Fund, SICAV-SIF	123947	Hypnos Immobilien Gesellschaft 3	123972
Bellux Limousines Services S.à r.l.	123947	Hypnos Investment S.A.	123972
Beyton Investments S.à r.l.	123954	Ibiscom S.à r.l.	123981
Business Services Management S.A.	123938	IFA Holding II S.à r.l.	123949
Café Number 1 S.à r.l.	123952	IFA Holding S.à r.l.	123948
Cart Lux S.à r.l.	123955	Ihalia S.à r.l.	123981
Cregstar Lux S.à r.l.	123955	Immobilière de l'Ouest	123949
Cregstar Topco S.à r.l.	123955	Immo Nam Sàrl	123984
Dance Development	123956	Immo Nam Sàrl	123968
Dawn Holdings Luxembourg Sàrl	123956	INDEX 3000 S.A., SPF	123983
DS Luxembourg Two S.à r.l.	123938	INN-WI-TEC S.A.	123983
EML Finance	123967	Interlingua S.A.	123982
Enertec S.à r.l.	123966	International Service Dispatching SA ...	123982
Equilibre et Performance S.à r.l.	123967	IQ One Holdings S.A.	123983
Eurofinancial Company S.A.	123974	IRERE Property Investments Luxembourg	
Eurostamm A.G.	123967	123950
Falcon Property S.A.	123948	Iris Consulting S.A.	123950
Feltex SA	123968	Ironmax S.à r.l.	123982
FIIF International S.A.	123969	Jodewa S.à r.l.	123951
Foodco S.à r.l.	123970	Luxembourg Financial Group Holding S.A.	
G&G Express S.à r.l.	123969	123956
GKF-Group Holding S.A.	123970	Nam S.à r.l.	123982
Glazelux S.à r.l.	123971	Nam S.à r.l.	123984
Globe Invest Holding AG	123969	Nam S.à r.l.	123984
Green Wind Invest Holding AG	123971	Nespresso Luxembourg Sàrl	123968
GSC European CDO I-R S.A.	123971	Orthopädie Krisam	123984
Gupag S.à r.l.	123970	Qiagen Euro Finance (Luxembourg) S.A.	
Habersti SA, SPF	123973	123984
Helios Energy Solutions (HES) S.A.	123972	Star Lounge S.à r.l.	123952
HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs A.G. ...	123973	VSM Investment S.A.	123952
H & H, Human Resources Consulting S.A.			
.....	123968		

Business Services Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 108.127.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Steinfort, en date du 25 août 2011 que le mandat des administrateurs et administrateur délégué est reconduit avec modification du pouvoir de signature:

Monsieur John HOLST, administrateur de sociétés, né le 25 août 1957 à Waaire (NL), demeurant au 21, Vliegdenstraat B-3900 Overpelt est reconduit en qualité d'administrateur, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur délégué Monsieur John Holst et de l'administrateur Monsieur Marc Ternest.

Monsieur John HOLST, administrateur de sociétés, né le 25 août 1957 à Waaire (NL), demeurant au 21, Vliegdenstraat B – 3900 Overpelt est reconduit en qualité d'administrateur délégué, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur délégué Monsieur John Holst et de l'administrateur Monsieur Marc Ternest.

Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1956 à Uccle (B), demeurant au 25, Rue du 24 Août B-6761 Latour est reconduit en qualité d'administrateur, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur délégué Monsieur John Holst et de l'administrateur Monsieur Marc Ternest.

Monsieur Marc TERNEST, administrateur de sociétés, né le 19 juin 1964 à Watermaal-Bosvoorde (B) demeurant au 127, Steenweg op Mol B-2360 Oud-Turnhout, est reconduit en qualité d'administrateur, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur délégué Monsieur John Holst et de l'administrateur Monsieur Marc Ternest.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124654/30.

(110144032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

DS Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.135.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- DS LUXEMBOURG ONE S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 142.136,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy, given on December 2010.

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given 21 December 2010.

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given on 20 December 2010.

- DS Beteiligungs KG (GmbH & Co.), a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of Germany, having its registered office at Stormarnring 14, 22145 Stapelfeld, Germany, registered with the commercial register at the local court of Lübeck under number HRA 2276 RE,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given on 20 December 2010.

- Mr Dieter Schwarz, a German citizen, with residential address at Kurpromenade 12, 23669 Timmendorfer Strand, Germany,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given on 20 December 2010.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "DS LUXEMBOURG TWO S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 142.135, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1st October 2008, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 22nd October 2008 (number 2586, page 124105) (the "Mémorial C") and have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 20th of December 2010.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to create two new classes of shares, referred to as the class E preferred share (the "Preferred Share E") and the class F preferred share (the "Preferred Share F").

Second resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of two euros (EUR 2.00) so as to raise it from its present amount of five million three hundred and seventy-five thousand and two euros (EUR 5,375,002.00) to five million three hundred and seventy-five thousand and four euros (EUR 5,375,004.00), by creating and issuing (i) one (1) new Preferred Share E and (ii) one (1) new Preferred Share F, each having a par value of one euro (EUR 1.00) and all having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation (collectively referred to as the "New Shares"), to be issued with a share premium of an amount of:

(i) one million five hundred and six thousand eight hundred and one euros (EUR 1,506,801.-) for the Preferred Share E and to be allocated to a share surplus account E of the Company (the "E Share Premium"), through a contribution in kind consisting of a claim Mr Dieter Schwarz, prenamed, holds against the Company in the amount of one million five hundred and six thousand eight hundred and two euros (EUR 1,506,802.-).

(ii) seven hundred and sixty-four thousand seven hundred and fifty-eight euros (EUR 764,758.-) for the Preferred Share F and to be allocated to a share surplus account F of the Company (the "F Share Premium"), through a contribution in kind consisting of a claim DS Beiteiligungs KG (GmbH & Co.), prenamed, holds against the Company in the amount of seven hundred and sixty-four thousand seven hundred and fifty-eight euros (EUR 764,758.-).

Subscription - Payment

Thereupon intervened:

(i) Mr Dieter Schwarz, prenamed, declares to subscribe to (i) one (1) new Preferred Share E, subscribed with a share premium of one million five hundred and six thousand eight hundred and one euros (EUR 1,506,801.-), and to make payment in full for such Preferred Share E thus subscribed and connected E Share Premium, amounting globally to one million five hundred and six thousand eight hundred and two euros (EUR 1,506,802.-), paid up through a contribution in kind consisting in a claim Dieter Schwarz holds against the Company.

(ii) DS Beiteiligungs KG (GmbH & Co.), prenamed, declares to subscribe to (i) one (1) new Preferred Share F, subscribed with a share premium of seven hundred and sixty-four thousand seven hundred and fifty-eight euros (EUR 764,758.-), and to make payment in full for such Preferred Share F thus subscribed and connected F Share Premium, amounting globally to seven hundred and sixty-four thousand seven hundred and fifty-nine euros (EUR 764,759.-), paid up through a contribution in kind consisting in a claim DS Beiteiligungs KG (GmbH & Co.) holds against the Company.

Third resolution

As a consequence of the above, the Shareholders decide to amend article 6 of the Company's articles of incorporation, which article shall henceforth be read as follows:

" Art. 6. Share Capital.

6.1 The share capital is fixed at to five million three hundred and seventy-five thousand and four euros euros (EUR 5,375,004.00) divided into (i) three million eight hundred and seventy-five thousand (3,875,000) class A preferred shares (the "Preferred Shares A"), (ii) one million five hundred thousand (1,500,000) class B preferred shares (the "Preferred Shares B"), (iii) one (1) class C share (the "Preferred Share C"), (iv) one (1) class D share (the "Preferred Share D"), (v) one (1) class E share (the "Preferred Share E") and one (1) class F share (the "Preferred Share F"), all such shares with a nominal value of one Euro (EUR 1. -) each and all subscribed and fully paid up.

6.2 The Preferred Shares A, the Preferred Shares B, the Preferred Shares C, the Preferred Shares D, the Preferred Share E and the Preferred Share F shall be collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share".

6.3 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.4 Without prejudice to the legal requirements, the rights of the different classes of shares are ruled in the present Articles.

6.5 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the 1915 Law.

6.6 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting, voting with the majority rules set out by article 21.1 of these Articles, or, as the case may be, by the 1915 Law for any amendment to these Articles.

6.7 In case of reduction of share capital, the share capital of the Company and the share premium attaching to any class of Shares shall be repaid to the holders of the relevant class of Shares under the same conditions."

Fourth resolution

The Shareholders decide to amend article 15.8.1 of the Company's articles of incorporation, which article shall henceforth be read as follows:

" **Art. 15. 8.1.** to issue ordinary shares or options to acquire or subscribe for ordinary shares to existing or new Managers of the Acquired Group or to Luxco One or any of its Permitted Transferees acting as a Warehouse, up to an aggregate maximum of 6% of all the Company's Shares (on a diluted basis, but before any dilution pursuant to articles 15.8.2 and 15.8.3); or"

Fifth resolution

The Shareholders decide to amend article 19.2 of the Company's articles of incorporation, which article shall henceforth be read as follows:

" **Art. 19.2.** The consideration or compensation to be paid to the Seller upon the exercise of a Default Call Option shall be the value of the Company's Shares, i.e. the nominal value as increased by the amount of any paid up Share Surplus C, D, E and/or F or other securities or instruments subject to the Default Call Option as at the Completion Date, but in no event more than their fair market value at the time of the exercise of the Default Call Option which shall take into account the business, operating and market position and the financial condition and prospects of the Acquired Group on a going concern basis and the size of the Sellers participation and, for the avoidance of doubt, any preference rights as set out in Article 27."

Sixth resolution

The Shareholders decide to amend article 27 of the Company's articles of incorporation, which article shall henceforth be read as follows:

" **Art. 27.** In the event of any liquidation or winding up of the Company, the Shareholders hereby agree that to the extent legally permissible, it is intended that the proceeds of liquidation be applied to instruments issued by the Company by order of priority as follows:

27.1 firstly, all debt instruments issued by the entity being liquidated shall be fully repaid in order of the priority specified in such instruments (failing which, *pari passu*) and *pari passu* between the holders of a particular instrument, including in each case all accrued but unpaid interest;

27.2 secondly, any outstanding amounts payable by BidCo to the Sellers as earn out payment including interest, if any, pursuant to clause 3.4 of the Acquisition Agreement;

27.3 thirdly, any transaction costs relating to a Realisation;

27.4 fourthly, all PECs issued by the entity being liquidated in accordance with Annex C and Schedule 2.3 of the Shareholders' Agreement and, to the extent not already repaid, to the holders of Preferred Shares A, B, C, D, E and F, *pari passu* between such instruments and the respective holder of the Preferred Shares A, B, C, D, E and F, an amount equivalent to the repayment of the instrument, the nominal value of the respective Preferred Shares A, B, C, D, E and F and the respective Share Surplus A, B, C, D, E and F, including in each case all accrued but unpaid interest on the PEC instruments and any unpaid preferred dividend as attaching to the Preferred Shares A, B, C, D, E and F.

27.5 fifthly, if and to the extent at the time of the Realisation, DS and DS KG regarding RD respectively, are still holders of those Preferred Shares A acquired, to DS and DS KG regarding RD, respectively, an amount equal to the respective Total DS Basis Amount or the Total RD Basis Amount;

27.6 sixthly any shares bearing a preference other than those referenced pursuant to article 27.4 above issued by the entity being liquidated shall be fully repaid in the order of preference under the articles of association of the relevant entity, including in each case all accrued but unpaid dividends;

27.7 seventhly, any other equity securities (other than ordinary shares) issued and than any share premium or payment to capital reserves made by a shareholder in the entity being liquidated in respect of a share, shall be returned to the shareholder (or its successor in title to such share) as the case may be;

27.8 finally, the remaining liquidation proceeds shall be distributed among the holders of ordinary shares (e.g. ordinary shares underlying to options subscribed by Managers via a Warehouse) and Preferred Shares A and B pro rata to their shareholdings thereof,

provided that

a) in each case set forth in articles 27.6 through 27.8, if and to the extent DS and/or DS KG regarding RD participate in the preferred liquidation proceeds set forth in article 27.5, any amounts received by them respectively under article 27.5 shall be set off against any distribution claim, if any, to which they are entitled to pursuant to articles 27.6 through 27.8; e.g. any amounts which but for this provision would be paid to DS or DS KG regarding RD pursuant to article 27.6 through 27.8 shall be distributed to the other Company's Shareholders and holders of other instruments instead in accordance with this article 27 and DS and DS KG regarding RD shall participate in any distribution pursuant to articles 27.6 through 27.8 only to the extent the aggregate of the amounts which but for this provision would be payable to DS and DS KG regarding RD exceed the amounts they receive pursuant to article 27.5 and

b) to the extent the proceeds do not suffice for all payments due under articles 27.1 through 27.8 they shall be applied to the relevant entitlements in the order as indicated, i.e. any entitlement as referenced in any given level of priority pursuant to articles 27.1 through 27.8 shall be paid only if and to the extent any of the entitlements in any of the preceding levels of priority have been satisfied in full and, if and to the extent the proceeds do not suffice for all payments within a given level of priority, the amount of proceeds applicable to such level of priority shall be applied to the relevant persons pro rata to their entitlements thereunder which shall rank *pari passu*."

Seventh resolution

The Shareholders decide (i) to amend in article 29 of the Company's articles of incorporation the definition of Preferred Shares A, Preferred Shares B, Preferred Share C and Preferred Share D and (ii) to introduce the definition of Preferred Share E, Preferred Share F, Total DS Basis Amount and Total RD Basis Amount as follows:

Preferred Shares A means those preferred shares (actions préférentielles) in the Company, with those rights attaching thereto as set forth in the Articles of Association, with a nominal value of EUR 1.00, each of which shall entitle the holder of such Preferred Share A to voting, dividend and distribution rights equal to those of any ordinary share or Preferred Share B, provided, however, that the holder of each Preferred Share A shall be entitled to an additional preferred dividend of 8 per cent. p.a. calculated on the nominal amount of the Preferred Share A plus any Share Surplus A as defined below (to the extent not already repaid), and, to the extent in any given year the preferred dividend is not paid, a share surplus ("Share Surplus A") shall be created for such amount or, if such Share Surplus A is created already, it shall be increased accordingly, and the holder of each Preferred Share A shall be entitled to those preferred liquidation and distribution rights more fully described in Article 27;

Preferred Shares B means those preferred shares (actions préférentielles) in the Company, with those rights attaching thereto as set forth in the Articles of Association, with a nominal value of EUR 1.00, each of which shall entitle the holder of such Preferred Share B to voting, dividend and distribution rights equal to those of any ordinary share or Preferred Share A, provided, however, that the holder of each Preferred Share B shall be entitled to an additional preferred dividend of 8 per cent. p.a. calculated on the nominal amount of the Preferred Share B plus any Share Surplus B as defined below (to the extent not already repaid), and, to the extent in any given year the preferred dividend is not paid, a share surplus ("Share Surplus B") shall be created for such amount or, if such Share Surplus B is created already, it shall be increased accordingly, and the holder of each Preferred Share B shall be entitled to those preferred liquidation and distribution rights more fully described in Article 27;

Preferred Share C means this preferred share (action préférentielle) in the Company with a nominal value of EUR 1.00 of which shall entitle the holder of such Preferred Share C to an additional preferred dividend of 8 per cent. p.a. calculated on (i) the nominal amount of the Preferred Share C plus (ii) a share surplus repayable in cash by preference (to the extent not already repaid) ("Share Surplus C") and, to the extent in any given year the preferred dividend is not paid, the Share Surplus C shall be increased for such amount accordingly, and the holder of each Preferred Share C shall be entitled to those preferred liquidation and distribution rights more fully described in Article 27; otherwise the holder of the Preferred Share C shall not be entitled to any other voting, dividend or distribution rights;

Preferred Share D means this preferred share (action préférentielle) in the Company with a nominal value of EUR 1.00 of which shall entitle the holder of such Preferred Share D to an additional preferred dividend of 8 per cent. p.a. calculated on (i) the nominal amount of the Preferred Share D plus (ii) a share surplus repayable in cash by preference (to the extent not already repaid) ("Share Surplus D") and, to the extent in any given year the preferred dividend is not paid, the Share Surplus D shall be increased accordingly, and the holder of each Preferred Share D shall be entitled to those preferred liquidation and distribution rights more fully described in Article 27; otherwise the

	holder of the Preferred Shares D shall not be entitled to any other voting, dividend or distribution rights;
Preferred Share E	means this preferred share (action préférentielle) in the Company with a nominal value of EUR 1.00 and a share surplus of EUR 1,506,801.- attaching thereto ("Share Surplus E"), which shall be issued to DS and which shall entitle the holder of such Preferred Share E to an additional preferred dividend of 8 per cent. p.a. calculated on the basis of the Total DS Basis Amount, increased by the amount of the Share Surplus E and as reduced by the amount of any repayments on the Share Surplus E from time to time and as further reduced for the purpose of calculating the preferred dividend for any period after June 30, 2013 by the nominal amount of the Preferred Shares A acquired by DS (EUR 534,813.-) and the respective Share Surplus A attaching to those Preferred Shares A and provided that to the extent in any given year the preferred dividend is not paid, the Share Surplus E shall be increased for such amount accordingly, and the holder of each Preferred Share E shall be entitled to those preferred liquidation and distribution rights more fully described in Article 27; otherwise the holder of the Preferred Shares E shall not be entitled to any other voting, dividend or distribution rights.
Preferred Share F	means this preferred share (action préférentielle) in the Company with a nominal value of EUR 1.00, and a share surplus of EUR 764,758.- attaching thereto ("Share Surplus F"), which shall be issued to DS KG and which shall entitle the holder of such Preferred Share F to an additional preferred dividend of 8 per cent. p.a. calculated on the basis of the Total RD Basis Amount, increased by the amount of the Share Surplus F and as reduced by any repayments on the Share Surplus F from time to time and, as further reduced for the purpose of calculating the preferred dividend for any period after June 30, 2013 by the nominal amount of the Preferred Shares A acquired by DS KG regarding RD (EUR 271,438) and the respective Share Surplus A attaching to those Preferred Shares A and provided that to the extent in any given year the preferred dividend is not paid, the Share Surplus F shall be increased for such amount accordingly, and the holder of each Preferred Share F shall be entitled to those preferred liquidation and distribution rights more fully described in Article 27; otherwise the holder of the Preferred Shares F shall not be entitled to any other voting, dividend or distribution rights.
Total DS Basis Amount	means an amount of EUR 2,925,266.- calculated as the sum of an amount of EUR 4,432,068.- (as an amount equal to 87.34% of the total amount reinvested by DS of EUR 5,074,500.-) minus the nominal amount of such Preferred Shares E and the nominal of the Share Surplus E.
Total RD Basis Amount	means an amount of EUR 1,484,683.- calculated as the sum of an amount of EUR 2,249,442.- (as an amount equal to 87.34% of the total amount reinvested by DS KG of EUR 2,575,500.-) minus the nominal amount of such Preferred Shares F and the nominal of the Share Surplus F.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- DS LUXEMBOURG ONE S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.136,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en décembre 2010.

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., un limited partnership régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculé à Cardiff sous le numéro LP 10434,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 21 décembre 2010.

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., un limited partnership régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculé à Cardiff sous le numéro LP 10450,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 décembre 2010.

- DS Beteiligungs KG (GmbH & Co.), un limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) régi selon les lois allemandes, ayant son siège social au Stormarnring 14, 22145 Stapelfeld, Allemagne, immatriculé auprès du registre commercial de la cour locale de Lübeck sous le numéro HRA 2276 RE,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 décembre 2010.

- Monsieur Dieter Schwarz, un résident allemand, ayant son adresse résidentielle au Kurpromenade 12, 23669 Timmendorfer Strand, Allemagne,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 décembre 2010.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "DS LUXEMBOURG TWO S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.135, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2008, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 22 octobre 2008 (numéro 2586, page 124105) (le "Mémorial C"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2010, non encore publié.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer deux nouvelles classes de parts sociales, ci après référencées comme les parts sociales préférentielles E (les "Parts Sociales Préférentielles E") et les parts sociales préférentielles F (les "Parts Sociales Préférentielles F").

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de deux euros (EUR 2.00) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions trois cent soixante quinze mille et deux euros (EUR 5,375,002.00) à cinq millions trois cent soixante quinze mille et quatre euros (EUR 5,375,004.00), par la création et l'émission de (i) une (1) nouvelle Part Sociale Préférentielle E et (ii) une (1) nouvelle Part Sociale Préférentielle F, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00), ayant les droits et obligations tel que mentionné dans les statuts de la Société (collectivement référencées comme étant les "Nouvelles Parts Sociales"), et devant être émise avec une prime d'émission de:

(i) un million cinq cent six mille huit cent un euros (EUR 1,506,801.-) pour la Part Sociale Préférentielle E et devant être alloué à un à un compte de prime d'émission E de la Société (la "Prime d'Emission E"), payé au moyen d'un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible que Mr Dieter Schwarz, précité, détient contre la Société d'un montant global de un million cinq cent six mille huit cent deux euros (EUR 1,506,802.-);

(ii) sept cent soixante quatre mille sept cent cinquante huit euros (EUR 764,758.-) pour la Part Sociale Préférentielle F et devant être alloué à un compte de prime d'émission F de la Société (la "Prime d'Emission F"), payé au moyen d'un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible que DS Beiteiligungs KG (GmbH & Co.), précité, détient contre la Société d'un montant global de sept cent soixante quatre mille sept cent cinquante huit euros (EUR 764,758.-).

Souscription - Paiement

Interviennent alors:

(i) Mr Dieter Schwarz, précité, déclare souscrire (i) une (1) nouvelle Part Sociale Préférentielle E, souscrite avec une prime d'émission de un million cinq cent six mille huit cent un euro (EUR 1,506,801.-), et déclare payer cette Part Sociale Préférentielle E et la Prime d'Emission E, d'un montant global d'un million cinq cent six mille huit cent un euro (EUR 1,506,801.-), au moyen d'un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible que Mr Dieter Schwarz, précité, détient contre la Société

(ii) DS Beiteiligungs KG(GmbH & Co.), précité, déclare souscrire (i) une (1) nouvelle Part Sociale Préférentielle F, souscrite avec une prime d'émission de sept cent soixante quatre mille sept cent cinquante huit euros (EUR 764,758.-),

et déclare payer cette Part Sociale Préférentielle F et la Prime d'Emission F, d'un montant global de sept cent soixante quatre mille sept cent cinquante neuf euros (EUR 764.759.-), au moyen d'un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible que DS Beiteiligungs KG (GmbH & Co.) précité, détient contre la Société.

"Troisième résolution

Les associés décident par conséquent de modifier l'article 6 des statuts, lequel article doit désormais être lu comme suit:

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à la somme de cinq millions trois cent soixante-quinze mille quatre euros (EUR 5.375.004.-), divisé en (i) trois million huit cent soixante quinze mille (3.875.000) parts sociales préférentielles A (les "Parts Sociales Préférentielles A"); (ii) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales préférentielles B (les "Parts Sociales Préférentielles B"); (iii) une (1) part sociale préférentielle de catégorie C (la "Part Sociale Préférentielle C"); (iv) une (1) part sociale préférentielle de catégorie D (la "Part Sociale Préférentielle D"), (v) une (1) part sociale préférentielle de catégorie E (la "Part Sociale Préférentielle E") et (vi) une (1) part sociale préférentielle de catégorie F (la "Part Sociale Préférentielle F"),, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement souscrite et payée.

6.2 Les Parts Sociales Préférentielles A, les Parts Sociales Préférentielles B, la Part Sociale Préférentielle D, la Part Sociale Préférentielle E et la Part Sociale Préférentielle F seront collectivement désignées comme les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale".

6.3 Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés dans leur ensemble comme les "Associés".

6.4 Sans préjudice des dispositions légales, les droits attachés aux différentes catégories de Parts Sociales sont décrits dans les présents Statuts.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi de 1915.

6.6 Le capital social peut être modifié, à tout moment, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée des Associés, adoptée aux conditions de majorité exigées par l'article 21.1 de ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi de 1915 pour toute modification de ces Statuts.

6.7 En cas de réduction du capital social, le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à la catégorie de Parts Sociales afférente, devront être repayés aux détenteurs des catégories de Parts Sociales concernées dans les mêmes conditions."

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 15.8.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. 8.1.** d'émettre des parts sociales ordinaires ou des options afin d'acquérir ou de souscrire des parts sociales ordinaires en faveur de Gérants existants ou nouveaux du Groupe Acquis ou à Luxco One ou l'un de ses Cessionnaires Admis agissant en tant que dépositaire, jusqu'à un maximum de 6% de l'ensemble des Parts Sociales (sur une base diluée, mais avant toute dilution faite en vertu de l'article 15.8.2 et 15.8.3); ou"

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 19.2 des statuts, lequel article doit désormais être lu comme suit:

" **Art. 19.2.** La contrepartie ou la compensation devant être payé au Cédant suivant l'exercice d'une Option d'Appel Par Défaut sera la valeur des Parts Sociales, i.e la valeur nominal augmentée par le montant de toutes Primes d'Emission C, D, E et F déjà payés) ou autres titres ou instruments sujet à une Option d'Appel Par Défaut à la Date d'Exécution, mais en aucun cas plus que la juste valeur de marché au moment de l'exercice de l'Option d'Appel Par Défaut qui prendra en compte les affaires, les position opérante et du marché et la condition financière et les prospections du Groupe Acquis sur la base d'une approche de continuité et la taille de la participation des Cédants et, pour éviter tout doute, tout droits préférentiels tel que prévus à l'article 27."

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 27 des statuts, lequel article doit désormais être lu comme suit:

" **Art. 27.** En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, les Associés s'accordent sur le fait que le boni de liquidation sera attribué, dans la limite permise par la loi, aux instruments émis par la Société dans l'ordre de priorité qui suit:

27.1 premièrement, tous les instruments de dette émis par l'entité en liquidation seront entièrement remboursés dans l'ordre de priorité spécifié dans de tels instruments (sinon, pari passu) et pari passu entre les détenteurs d'un instrument particulier, incluant dans chaque cas tous les intérêts courus mais non payés,

27.2. deuxièmement, tout montants existants payables par BidCo aux Cédants en tant que paiement indexé sur les bénéfices futurs, incluant les intérêts, s'il y a lieu, suivant l'article 3.4 du Contrat d'Acquisition;

27.3 troisièmement, tous coûts de transaction relatifs à une Réalisation;

27.4 quatrième, tous les PECs émis par l'entité en liquidation, en lien avec l'annexe C et l'annexe 2.3 du Pacte d'Associés, et pour autant qu'ils n'aient pas été repayés, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles A, B, C, D, E ou F, un montant équivalent au prix de rachat de ces instrument, la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles A, B, C, D, E ou F et de leur Prime d'Emission A, B, C, D, E et F respective, incluant dans chaque cas tous les intérêts courus mais non payés, sur les PECs et les dividendes préférentiels attachés à chacune des Parts Sociales Préférentielles A, B, C, D, E ou F,

27.5 cinquième, un montant équivalent à la Base de Calcul Total DS et à la Base de Calcul Total RD, pour autant qu'au moment de la Réalisation, DS et DS KG relativement à RD, soient encore détenteurs des Parts Sociales Préférentielles A acquises,

27.6 sixième, toutes parts sociales supportant une préférence autre que celles référencées à l'article 27.4 ci-dessus par l'entité en liquidation sera entièrement repayé dans l'ordre de préférence des présents Statuts à l'entité concernée, incluant dans chaque cas tout dividende non payés et échus;

27.7 septième, tout autres titres (autre que les parts sociales ordinaires) émis et alors toute prime d'émission ou paiement de réserves fait par un Associé dans l'entité en liquidation eu égard à une part sociale sera remboursé à cet Associé (ou son successeur en titre d'une telle part sociale) s'il y a lieu;

27.8 finalement, le boni de liquidation restant sera distribué entre les détenteurs de parts sociales ordinaires (ex: des parts sociales ordinaires desquelles découlent des options souscrites par les Gérants via un Dépositaire) et les Parts Sociales Préférentielles A et B au pro rata de leur détention;

dans la mesure où

a) dans chaque cas établi à l'article 27.6 à 27.8, si et pour autant que DS et ou DS KG concernant RD participe au boni de liquidation préférentiel établi à l'article 27.5, toute somme reçue par eux conformément à l'article 27.5 devra alors se compenser avec toute créance de distribution auxquelles ils ont le droit en vertu des articles 27.6 à 27.8: e.g. tout montant qui serait versé à DS ou DS KG concernant RD en vertu des articles 27.6 à 27.8 serait distribué aux autres Associés de la Société et aux détenteurs des autres titres et non pas comme le prévoit cet article 27, et DS et DS KG concernant RD pourraient participer à toute distribution comme prévue par les articles 27.6 à 27.8 seulement pour autant que le montant total qui serait payable à DS et DS KG concernant RD excède les montants qu'ils auraient reçus conformément à l'article 27.5;

b) pour autant que les profits ne suffisent pas à couvrir tous les paiements dus conformément aux articles 27.1 à 27.8, le boni sera distribué aux détenteurs des droits dans l'ordre indiqué, autrement dit, tout droit tel qu'il est rapporté à chaque niveau de priorité en vertu des articles 27.1 à 27.8 sera payé seulement si et dans la mesure où les autres droits dans chacun des niveaux de priorité précédents ont été entièrement satisfaits, si et dans la mesure où le boni de liquidation ne suffit pas au paiement intégral au sein d'un niveau de priorité donné, le montant du boni de liquidation applicable à ce niveau de priorité sera appliqué aux personnes concernées pro rata à leurs droits qui seront classés pari passu."

Septième résolution

Les associés décident de (i) modifier à l'article 29 des statuts de la Société, la définition des Parts Sociales Préférentielles A, des Parts Sociales Préférentielles B, de la Part Sociale Préférentielle C, de la Part Sociale Préférentielle D, et (ii) d'introduire les définitions de Part Sociale Préférentielle E, de Part Sociale Préférentielle F, de Base de Calcul Total DS et Base de Calcul Total RD comme suit:

Parts Sociales Préférentielles A signifie ces parts sociales préférentielles de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune ayant les droits tels que prévus par les présents Statuts, comme le droit de vote, droit aux dividendes, aux distributions équivalents à aux droits dont bénéficient les Parts Sociales Préférentielles B, pour autant cependant que les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles A aient le droit à un dividende préférentiel additionnel de 8% calculé sur la valeur nominale de ces Parts Sociales Préférentielles A plus la Prime d'Emission A (pour autant qu'elle n'est pas été repayée) et pour autant qu'à tout moment dans l'année le dividende préférentiel n'est pas été payé, une prime d'émission (la «Prime d'Emission A») soit créée pour un montant, ou si la Prime d'Emission A existe déjà, elle sera augmentée et le détenteur de chacune des Parts Sociales Préférentielles A aura le droit aux boni de liquidation et distributions telles que prévues à l'article 27 des statuts de la Sociétés;

Parts Sociales Préférentielles B signifie ces parts sociales préférentielles de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune ayant les droits tels que prévus par les présents Statuts, comme le droit de vote, droit aux dividendes, aux distributions équivalents à aux droits dont bénéficient les Parts Sociales Préférentielles A, pour autant cependant que les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles B aient le droit à un dividende préférentiel additionnel de 8% calculé sur la valeur nominale de ces Parts Sociales Préférentielles B plus la Prime d'Emission B (pour autant qu'elle n'est pas été repayée) et pour autant qu'à tout moment dans l'année le dividende préférentiel n'est pas été payé, une prime d'émission (la «Prime d'Emission B») soit créée pour un montant, ou si la Prime d'Emission B existe déjà, elle sera augmentée et le détenteur de chacune des Parts Sociales Préférentielles B aura le

	droit aux boni de liquidation et distributions telles que prévues à l'article 27 des statuts de la Sociétés;
Part Sociale Préférentielle C	signifie cette part sociale préférentielle de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1.00 donnant le droit à son détenteur à un dividende préférentiel additionnel de 8% calculé sur (i) la valeur nominale de cette Part Sociale Préférentielle C plus (ii) une prime d'émission remboursable en cash par préférence (pour autant qu'elle n'est pas été repayée) (la «Prime d'Emission C») et pour autant qu'à tout moment dans l'année le dividende préférentiel n'est pas été payé, la Prime d'Emission C sera augmentée et le détenteur de cette Part Sociale Préférentielle C aura le droit aux boni de liquidation et distributions telles que prévues à l'article 27 des statuts de la Sociétés; autrement le détenteur de cette Part Sociale Préférentielle C n'aura pas le droit au droit de vote, droit au dividende ou autres droits à distribution;
Part Sociale Préférentielle D	signifie cette part sociale préférentielle de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1.00 donnant le droit à son détenteur à un dividende préférentiel additionnel de 8% calculé sur (i) la valeur nominale de cette Part Sociale Préférentielle D plus (ii) une prime d'émission remboursable en cash par préférence (pour autant qu'elle n'est pas été repayée) (la «Prime d'Emission D») et pour autant qu'à tout moment dans l'année le dividende préférentiel n'est pas été payé, la Prime d'Emission D sera augmentée et le détenteur de cette Part Sociale Préférentielle D aura le droit aux boni de liquidation et distributions telles que prévues à l'article 27 des statuts de la Sociétés; autrement le détenteur de cette Part Sociale Préférentielle D n'aura pas le droit au droit de vote, droit au dividende ou autres droits à distribution;
Part Sociale Préférentielle E	signifie cette part sociale préférentielle de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1.00 avec une prime d'émission de EUR 1,506,801 (la «Prime d'Emission E») souscrite par DS et donnant le droit à son détenteur à un dividende préférentiel additionnel de 8% calculé sur la Base de Calcul Total DS augmenté par le montant de la Prime d'Emission E et réduite par tout remboursement de cette Prime d'Emission E et réduite encore pour les besoins du calcul du dividende préférentiel pour toute période après le 30 juin 2013, par la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles A acquises par DS (EUR 534,813.-) et la Prime d'Emission A attachée à ces Parts Sociales Préférentielles A et pour autant qu'à n'importe quelle année le dividende préférentiel n'ait pas été payé, la Prime d'Emission E sera augmentée pour un tel montant par conséquent et le détenteur de cette Part Sociale Préférentielle E aura le droit aux boni de liquidation et distributions telles que prévues à l'article 27 des statuts de la Sociétés; autrement le détenteur de cette Part Sociale Préférentielle E n'aura pas le droit au droit de vote, droit au dividende ou autres droits à distribution;
Part Sociale Préférentielle F	signifie cette part sociale préférentielle de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1.00 avec une prime d'émission de EUR 764,758.- (la «Prime d'Emission F») souscrite par DS et donnant le droit à son détenteur à un dividende préférentiel additionnel de 8% calculé sur la Base de Calcul Total RD augmenté par le montant de la Prime d'Emission F et réduite par tout remboursement de cette Prime d'Emission F et réduite encore pour les besoins du calcul du dividende préférentiel pour toute période après le 30 juin 2013, par la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles A acquises par DS (EUR 271,438.-) et la Prime d'Emission A attachée à ces Parts Sociales Préférentielles A et pour autant qu'à n'importe quelle année le dividende préférentiel n'ait pas été payé, la Prime d'Emission F sera augmentée pour un tel montant par conséquent et le détenteur de cette Part Sociale Préférentielle F aura le droit aux boni de liquidation et distributions telles que prévues à l'article 27 des statuts de la Sociétés; autrement le détenteur de cette Part Sociale Préférentielle F n'aura pas le droit au droit de vote, droit au dividende ou autres droits à distribution;
Base de Calcul Total DS	signifie un montant de EUR 2,925,266.- calculé comme étant la somme de EUR 4,432,068.- (comme le montant équivalent à 87,34% du montant total réinvesti par DS de EUR 5,074,500.-) réduit par la valeur nominale de la Part Sociale Préférentielle E et la Prime d'Emission E;
Base de Calcul Total RD	signifie un montant de EUR 1,484,683.- calculé comme étant la somme de EUR 2,249,442.- (comme le montant équivalent à 87,34% du montant total réinvesti par DS KG de EUR 2,575,500.-) réduit par la valeur nominale de la Part Sociale Préférentielle F et la Prime d'Emission F.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16852. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011120450/484.

(110138204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Bellavista Feeder Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 158.677.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 août 2011

En date du 31 août 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Marie-Sibylle WOLF de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 8 août 2011;

- de nommer Monsieur Simon BARNES, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société avec effet au 17 août 2011 et ce pour une durée déterminée jusqu'au 17 août 2017;

- de modifier le mandat de Monsieur Nicolas CAMPICHE, Monsieur Mario CATTANEO et Monsieur Andréas DEMMEL pour une durée déterminée jusqu'au 24 janvier 2017.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Nicolas CAMPICHE
- Monsieur Mario CATTANEO
- Monsieur Andreas DEMMEL
- Monsieur Simon BARNES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

BELLAVISTA FEEDER FUND, SICAV SIF

Signature

Référence de publication: 2011124646/26.

(110144030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Bellux Limousines Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 2, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.647.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2011

Première résolution

Il est décidé d'agréer la cession de 500 parts de la société à responsabilité limitée BELLUX LIMOUSINES SERVICES S.à r.l. en abrégé: B.L.S. S.à r.l., détenues par Monsieur Jaime GONCALVES à VOYAGES EMILE WEBER S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue d'Oetrange, L-5411 Canach

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la démission de Madame Arminda, Maria GONCALVES-FERREIRA de son mandat de gérant technique.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer comme nouveaux gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Roland HEINISCH, né le 15 juin 1963 à Luxembourg, demeurant 22, rue de Lenningen, L-5411 Canach
- Monsieur Emile WEBER, né le 7 décembre 1966 à Luxembourg, demeurant 30, rue de Lenningen, L-5411 Canach

Quatrième résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 218, route d'Esch L-1471 Luxembourg au 2, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011124647/25.

(110143537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Falcon Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.907.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 25 août 2011

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 25 août 2011, que:

Après avoir constaté que Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi a démissionné de ses fonctions d'Administrateur en date du 25 août 2011, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Guillaume Le Bouar, employé privé, né à Brignoles (France) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

FALCON PROPERTY S.A.

François Georges / Alvaro Carnevale

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011124714/21.

(110143786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

IFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 843.590,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.157.

1. L'assemblée générale annuelle des associés a pris en date du 17 mai 2011 les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- L'Assemblée Générale annuelle des Associés, constate que Monsieur Christophe Davezac et Madame Géraldine Schmit, gérants A de la Société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

2. Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 29 août 2011 que la société INNOVA/4 L.P. a cédé 270 parts sociales préférentielles rachetables (27 parts sociales préférentielles rachetables de chaque classe de parts sociales préférentielles rachetables (de A à J) qu'elle détenait à la société FRIENDS OF INNOVA L.P.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 29 août 2011 que la société INNOVA/4 L.P. a cédé 2.080 parts sociales préférentielles rachetables (208 parts sociales préférentielles rachetables de chaque classe de parts sociales préférentielles rachetables (de A à J) qu'elle détenait à la société FAGEB PRIVATE EQUITY INVESTMENTS, Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124745/22.

(110143980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

IFA Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.380.

1. Fageb Private Equity Investments, Inc. détient 3.035 parts sociales de la Société.
2. L'assemblée générale annuelle des associés a pris en date du 17 mai 2011 les résolutions suivantes:
- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.
 - L'Assemblée Générale annuelle des Associés, constate que Monsieur Christophe Davezac et Madame Sandra Ansay, gérants A de la Société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

2. Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 29 août 2011 que la société INNOVA/4 L.P. a cédé 316 parts sociales préférentielles qu'elle détenait à la société FAGEB PRIVATE EQUITY INVESTMENTS, Inc.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 29 août 2011 que la société FRIENDS OF INNOVA L.P. a cédé 23 parts sociales et 7 parts sociales préférentielles qu'elle détenait à la société INNOVA/4 L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124746/21.

(110143979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.386.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 02/05/2011

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Claude SCHMITZ, Thierry FLEMING et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE DE L'OUEST
Société Anonyme

Référence de publication: 2011124748/27.

(110143553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

IRERE Property Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.025,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.261.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 5 septembre 2011, a pris note du non renouvellement de la candidature de Monsieur Jean-Claude STOFFEL aux fonctions de gérant de la société.

L'associé unique, dans ses résolutions du 5 septembre 2011, a renouvelé les mandats des autres gérants:

- Timothy THORP, gérant de catégorie A, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU, Londres, Royaume Uni,
- Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Manuel HACK, gérant de catégorie B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

En outre l'associé unique a nommé un gérant de catégorie B supplémentaire:

- Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Pour *IRERE PROPERTY INVESTMENTS LUXEMBOURG*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011124758/23.

(110143736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Iris Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 113.402.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 juin 2011.

Première résolution

L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Francis ROMANO, né le 8 novembre 1965 à Thionville, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, de Monsieur Norbert MEISCH, né le 22 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette et de Monsieur Maxime SCODELLARO, né le 28 novembre 1975 à Metz, professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Maxime SCODELLARO, né le 28 novembre 1975 à Metz, professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Maxime SCODELLARO pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège social 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131.410, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires approuve la nomination de Norbert MEISCH comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme
Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés SA.
Référence de publication: 2011124760/33.
(110143420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Jodewa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 81.141.

L'an deux mille onze, le trentième jour d'août.

Par-devant Maître Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CADOGAN JOSEPH II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.874, et dont son capital social est fixé à EUR 12.500 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Frédéric Lahaye, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de JODEWA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.141, dont le capital social est fixé à EUR 40.000 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 mars 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 894 du 18 octobre 2001, et modifié en dernier lieu par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 octobre 2010, numéro 2200, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le changement de l'année le 1^{er} sociale qui commencera septembre et se terminera le 31 août de l'année suivante.

En conséquence l'année financière actuelle ayant commencé le 1^{er} janvier 2011 se terminera le 31 août 2011.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 15 et 16 §1 des statuts de la Société afin de refléter le changement mentionné à la première résolution.

« **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier septembre et finit le trente et un août de l'année suivante.»

« **Art. 16. §1.** Chaque année, au trente-et-un août, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de rectifier le lieu de la commune du siège social de la Société mentionné à l'article 5 §1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. §1.** Son siège social est établi dans la commune de Niederanven.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cent euros (EUR 1.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Frédéric Lahaye, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 août 2011 LAC / 2011 / 38819. Reçu 75.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124767/53.

(110143777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Star Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.068.

Décisions prises par les associés lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 août 2011

Les associés ont:

- Constaté la révocation de Monsieur Jacinto Da Silva Peireira de son mandat de gérant technique en date du 10 juin 2011 avec effet immédiat,
- Constaté la démission de Monsieur Louis Vendeiro Monteiro de son mandat de gérant administratif en date du 9 août 2011 avec effet immédiat,
- Décidé de nommer Monsieur Louis Vendeiro Monteiro au poste de gérant technique avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Expert-Comptable

Référence de publication: 2011124903/20.

(110143714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

VSM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.704.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 août 2011

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Alexander STUDHALTER, conseiller fiscal, demeurant au 8, Matthofstrand, CH - 6000 Lucerne.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Studhalter Treuhand AG, 8, Matthofstrand, CH-6000 Lucerne.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011124943/20.

(110143570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Café Number 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 60, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 87.839.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Odete PEREIRA DUARTE, commerçante, née au Brésil, le 29 août 1969, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 60, rue Zénon Bernard.

La comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I. - La comparante est l'unique associée de la société CAFE NUMBER 1, S.à r.l., avec siège social à L-4031 Esch-sur-Alzette, 60, rue Zénon Bernard, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1265 du 30 août 2002, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 87.839.

II. - Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes intégralement libérées et appartenant à l'associée unique, Madame Odete PEREIRA DUARTE, prénommée.

III. - La Société n'ayant plus d'activité, l'associée unique décide par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

L'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à son profit. L'associée unique se trouve donc investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Elle règlera également les frais des présentes.

L'associée unique déclare en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Luxembourg.

L'associée unique déclare également être la seule bénéficiaire économique de la présente opération.

IV. - Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V. - Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leurs fonctions de gérants de la Société est accordée à l'ancienne gérance de la Société.

VI. - Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée de Madame Odete PEREIRA DUARTE, prénommée.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Odete PEREIRA DUARTE, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 août 2011. Relation: LAC/2011/38319. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 août 2011.

T. METZLER.

Référence de publication: 2011125002/44.

(110143208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

AIG/Lincoln Lakeview S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.949.

EXTRAIT

L'Associé de la Société a vu son adresse modifiée comme suit:

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) Sàrl, 41 Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIG/Lincoln Lakeview Sàrl

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2011125540/15.

(110143801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Beyton Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.519.

—
Veuillez prendre note que la société Candover Partners Limited a changé sa dénomination en Arle Capital Partners Limited à compter du 16 juin 2011. En conséquence de ce qui précède, les associés:

- Candover 2001 Fund UK No. 1 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP007641 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2001 Fund UK No. 1 Limited Partnership.

- Candover 2001 Fund UK No. 2 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP007642 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2001 Fund UK No. 2 Limited Partnership.

- Candover 2001 Fund UK No. 3 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP007754 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund UK No. 3 Limited Partnership.

- Candover 2001 Fund UK No. 4 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP007755 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2001 Fund UK No. 4 Limited Partnership.

- Candover 2001 Fund UK No. 5 Limited Partnership immatriculée sous le numéro LP007756 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2001 Fund UK No. 5 Limited Partnership.

- Candover 2001 Fund UK No. 6 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP007942 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2001 Fund UK No. 6 Limited Partnership.

- Candover 2001 Fund US No. 1 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP007643 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2001 Fund US No. 1 Limited Partnership.

- Candover 2001 Fund US No. 2 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP007644 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2001 Fund US No. 2 Limited Partnership.

- Candover 2001 Fund US No. 3 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP007645 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2001 Fund US No. 3 Limited Partnership.

- Candover 2001 Fund US No. 4 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP007795 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2001 Fund US No. 4 Limited Partnership.

- Candover 2001 Fund US No. 5 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP007949 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2001 Fund US No. 5 Limited Partnership.

L'adresse des associés mentionnés ci-dessus a changé du 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni au 12 Charles II Street, Third Floor, Londres SW1Y 4QU, au Royaume-Uni à partir du 11 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beyton Investments S. à r.l.
Equity Trust Co (Luxembourg) S.A.
Signatures
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2011125541/50.

(110143680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Cart Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 94.601.

—
Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 22 août 2011

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 22 août 2011 que:

- L'associé unique a accepté la démission de David Sullivan, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- L'associé unique a nommé Kees Jager, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 22 août 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Kees Jager
- Fabio Andreottola

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2011125542/20.

(110143790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Cregstar Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 909.690,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 155.736.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 31 août 2011

- Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 31 août 2011 que:

L'associé unique a accepté la démission de David Sullivan, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Kees Jager, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 31 août 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Kees Jager
- Cédric Pedoni
- Fabio Andreottola

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2011125543/21.

(110143865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Cregstar Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 959.750,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 154.088.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 25 août 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 25 août 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de David Sullivan, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Kees Jager, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 25 août 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Kees Jager
- Cédric Pedoni
- Fabio Andreottola

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2011125544/21.

(110143819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Dance Development, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8061 Bertrange, 12, Cité Alexandre de Colnet.

R.C.S. Luxembourg F 7.023.

—
Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire le 30 mars 2011 à 12:15

6. Modification des Statuts

La modification des statuts (changement d'adresse du siège de l'association de 12 rue des Eglantiers, L1457 Luxembourg à 12 Cité Alexandre de Colnet, L8061 Bertrange) a été approuvée. L'article 3 des Statuts a été modifié comme suivant:

Le siège de l'association est établi à Bertrange. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale statuant conformément à l'article 18 des statuts.

Référence de publication: 2011125549/13.

(110143439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Dawn Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 157.814.

—
Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société

DAWN HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B157814

a été dénoncé par son agent domiciliaire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125550/17.

(110143534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Luxembourg Financial Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.323.

—
In the year two thousand and eleven, on the twelfth of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder of Luxembourg Financial Group Holding S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.323, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 March 2007 (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1464, page 70257 dated 16 July 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 3 April 2008, published in the Mémorial number 1396, page 66967, dated 6 June 2008.

The meeting is opened by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elected as Scrutineer Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I. -The shareholder represented and the number of shares held by it are indicated on an attendance list. This list and the proxy, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. -This attendance list shows that all of the 20,000 (twenty thousand) A shares, 1,176 (one thousand one hundred seventy-six) P1 shares, 1,176 (one thousand one hundred seventy-six) P2 shares and 1,176 (one thousand one hundred seventy-six) P3 shares (the P1 shares, the P2 shares and the P3 shares, being collectively referred to hereafter as the "P Shares"), representing 100% of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the shareholder.

III. -The represented shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") declares to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decides to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV. -The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to amend article 6 of the Articles in order to change the redemption date for the P Shares.
2. Decision to amend clause 20.2 of the Articles in order to reflect the change of the redemption date for the P Shares.
3. Decision to acknowledge the resignations of Henneke LÜTGERATH and Jörg ROSOWSKI as P directors of the Company.
4. Decision to suppress the existing categories of A directors and P directors from the current Articles of the Company.
5. Decision to delete the definition of "Directors" from the definition section of the Articles in order to reflect the above suppression of categories of directors.
6. Decision to amend the current provisions of article 8 of the Articles in order to reflect the above suppression of categories of directors.
7. Decision to amend the current provisions of article 9 of the Articles in order to reflect the above suppression of categories of directors.
8. Decision to amend clause 17.2 of the Articles in order to reflect the above suppression of categories of directors.
9. Decision to appoint Andreas PRZEWLOKA, as new director of the Company until the statutory annual shareholders meeting of the Company to be held in 2017 with effect from the date of the present minutes.
10. Decision to note the new composition of the board of directors of the Company.
11. Miscellaneous.

After due and careful consideration, the following resolutions were taken:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 6 of the Articles in order to change the redemption date for the P Shares of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** Right and obligations of the P Shares (Redeemable Shares).

6.1 The P Shares are issued as redeemable shares in accordance with the terms of section 49-8 of the Company Law and this Articles.

6.2 The P Shares bear the same rights to receive dividends on a per share basis and have the same voting rights as the A Shares.

6.3 The P Shares shall further enjoy the right, on a return of capital on liquidation (to the extent that the P Shareholders had not requested the redemption of their P Shares or the conversion of their P Shares into A Shares prior to the liquidation), in priority to any payment to the holders of the A Shares, to receive the different share premiums paid in cash by the respective holders of such P Shares at the level of the Company or its Subsidiaries. Such priority rights shall not extend to the nominal value of the P Shares, which shall rank pari passu with the A Shares on liquidation.

6.4 The Shareholders hereby agree that if, further to a prudential supervision at the level of the Company or for any other reason, the priority rights of the holders of P Shares in the liquidation of the Company (as described above) were to lead the P Shares not being considered as Tier 1 own funds (fonds propres de base) or any similar measure of Tier 1 regulatory capital, this article 6.4 and the Articles shall be amended upon (i) consultation of the Auditors by the Board, (ii) presentation to the Shareholders of a report drawn up by the Board and setting forth the proposed amendments to

this article 6.4 to ensure compliance with the above regulatory qualification and (iii) resolution of the Shareholders taken in accordance with articles 17.8 and 18.1 below.

6.5 At the latest on 15 March 2012, the P Shareholders shall indicate by written notice addressed to the Company (to attention of the Board of Directors) whether they would like to convert their P Shares into A Shares (and in such circumstance they will send a Conversion Notice) or whether they would like their P Shares to be redeemed by the Company (and in such circumstance they will send a Redemption Notice). The sending of a Conversion Notice or the sending of a Redemption Notice, as the case may be, shall be with respect to the whole number of P Shares held by each P Shareholder sending such notice. The non sending of a notice to the Company by 15 March 2012 shall mean that the P Shareholders intend to have all of their P Shares redeemed.

6.6 Following the receipt of a Conversion Notice, the P Shares will be converted into A Shares in the Company at a ratio of 1:1 (i.e. every one P Share will convert into one A Share) at the latest on 31 March 2012 by means of an extraordinary General Meeting to be held in front of a notary.

6.7 Upon receipt of a Redemption Notice, the Board will proceed to the redemption of the P Shares, and such redemption will be subject to the provisions set out in articles 6.8 to 6.16.

6.8 The redemption of all or part only of the P Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Company Law (distributable funds, inclusive of the reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption and such redemption being conditional upon the Board having acknowledged that the Redemption Conditions (as defined below) have been fulfilled. The maximum amount of P Shares to be redeemed following such acknowledgment by the Board (after the Redemption Conditions have been fulfilled) shall be limited to the Redeemable Amount (as defined below).

For the purposes of article 6.8, Redemption Conditions shall refer to the fulfilment of the following conditions (A) to (D):

(A) The Board has received a report from the Auditors (the Redemption Report) establishing:

(x) that the Company and any other Subsidiary of the Company which is required (on an individual or consolidated basis, as applicable), as of the date of the proposed redemption, to comply with capital adequacy ratios (within the meaning of article 56 of the Banking Act 1993 and as further described in the relevant CSSF circular letters) and/or any other regulatory capital requirements, would still hold sufficient Tier 1 own funds (fonds propres de base) to meet the required capital adequacy ratios and/or any other regulatory capital requirements (together, the Eligible Funds) following the redemption of such P Shares;

(y) that any subsidiary of the Company (and, to the extent applicable, the Company itself) which is a regulated undertaking subject to own funds (assises financières) requirements (as defined in the Banking Act 1993) and any other or similar own funds requirements (including, without limitation, any requirements of such entity to hold a certain amount of own funds in respect of its commitments to act as promoter of undertakings for collective investment) (together, the Own Funds Commitments), would still meet such own funds requirements following the redemption of such P Shares; and

(z) the amount of excess Eligible Funds and the amount of excess Own Funds Commitments, each in respect of the Company and any Subsidiary of the Company.

(B) The Board has confirmed that, on the basis of the Redemption Report, the requirements applicable to the Company and any Subsidiary of the Company as set forth in (x) and (y) above would not be affected following the proposed redemption of P Shares.

(C) The Board has determined, on the basis of the Redemption Report and in particular subclause (z) above, the Redeemable Amount, it being understood that such amount may in no circumstances lead to the Company or any subsidiary of the Company being unable to meet their respective Eligible Funds and Own Funds Commitments (as further described in (x) and (y) above) and shall take into account the availability of a certain buffer towards the relevant minimum Eligible Funds and Own Funds Commitments after the redemption of such P Shares.

(D) The Board has received satisfactory confirmations that any approval from the Commission de Surveillance du Secteur Financier (to the extent required) has been obtained for the purposes of the proposed redemption of P Shares.

6.9 Upon completion of the actions described in article 6.8 above, the Board will meet and resolve on the redemption of the P Shares from the P Shareholders having sent a Redemption Notice to the Company up to the Redeemable Amount.

6.10 If the Board resolves to proceed to the redemption of the P Shares to be redeemed and if the Redeemable Amount exceeds the amount necessary to proceed to the redemption of all the P Shares to be redeemed (i.e. the amount corresponding to the Redemption Price multiplied by the number of P Shares which the P Shareholders have opted for redemption), all such P Shares shall be redeemed by 31 March 2012.

6.11 If the Board resolves to proceed to the redemption of the P Shares to be redeemed but the Redeemable Amount is not sufficient to proceed to the redemption of all the P Shares to be redeemed (i.e. the Redeemable Amount is lower than the amount corresponding to the Redemption Price multiplied by the number of P Shares which the P Shareholders have opted for redemption), the number of P Shares to be redeemed will be reduced proportionally to the number of P Shares held by the P Shareholders and, for the sake of clarity, the same proportion will apply among the P1, P2 and P3

Shares to be redeemed (such that the total number of P Shares which will effectively be redeemed multiplied by the Redemption Price does not exceed the Redeemable Amount) and such reduced number of P Shares shall be redeemed by 31 March 2012.

6.12 If all the P Shares are not converted or redeemed by 31 March 2012, the process as set out above in articles 6.5 to 6.11 shall be available to the P Shareholders and the date of 31 March 2012 shall, from 31 March 2012, yearly be incremented by one year until all the P Shares shall be redeemed or converted.

6.13 Redeemed P Shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or liquidation proceeds.

6.14 Redeemed P Shares may be cancelled upon request of the General Meeting deciding by an extraordinary resolution being a resolution of the Shareholders with at least a fifty percent (50%) quorum presence and at least a two-thirds (2/3) majority vote (notwithstanding a higher majority as set out in article 18.1 to the extent applicable) and no P Share redeemed by the Company may be retransferred either to the Shareholders or to third parties. In such case the share capital shall be reduced.

6.15 An amount equal to the accounting par value of all the P Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the P Shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital. This reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

6.16 Except as provided otherwise (i) in the Articles, or (ii) by a written agreement which may be entered into amongst the P Shareholders and the Company, the redemption price of the redeemable P Shares is set at EUR 2,973.67 (two thousand nine hundred seventy-three Euro and sixty-seven cents) per P Share (the Redemption Price).

6.17 With the exception of any A Shares issued pursuant to the conversion of any P Shares, no Shares shall be allotted otherwise than to Shareholders holding Shares of the same class, subject to the provisions of article 22, except with the prior agreement of all Shareholders given in a General Meeting."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend clause 20.2 of the Articles in order to reflect the change in the redemption date for the P Shares of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **20.2.** The Company shall, until 31 March 2012, allocate an amount of retained earning to a special reserve to allow the redemption of the P Shares as contemplated under article 6 and to allow further growth of the Company and, subject to approval from a General Meeting, it may distribute the remaining amount as a per share dividend, to the extent permitted by law and the Articles and subject to the Company's cash requirements."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignations of Henneke LÜTGERATH and Jörg ROSOWSKI, as P directors of the Company with effect as of the date of the present resolutions.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the existing categories of A directors and P directors from the current Articles of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to delete the definition of "Directors" from the definition section of the Articles in order to reflect the above suppression of categories of directors.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the current provisions of article 8 of the Articles in order to reflect the above suppression of categories of directors, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8. Directors.**

8.1 In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by a Board consisting of at least three members, who need not be Shareholders (the "Directors" and each a "Director").

8.2 In the case where the Company is incorporated by a Sole Shareholder or if at the occasion of a General Meeting of Shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary General Meeting of the Shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

8.3 The members of the Board or the Sole Director are appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

8.4 In the event of vacancy of a member of the Board because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the current provisions of article 9 of the Articles in order to reflect the above suppression of categories of directors, which shall henceforth read as follows:

" Art. 9. Proceeding of Directors.

9.1 The Board may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting. The Chairman will be appointed for a renewable three (3)-year term by the General Meeting according to article 18.1 (Reserved Matters) and will preside at all meetings of the Board and any General Meeting.

9.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg. Unless otherwise agreed by the Board, a meeting of the Board shall be held at least once every three months. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors (whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed) at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

9.3 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

9.4 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

9.5 One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board.

9.6 Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.7 Subject to article 9.10, the presence quorum at meetings of the Board shall be the majority of members of the Board present or represented by proxies, it being understood that the Chairman shall be one of the Directors present or represented at the meeting (for the sake of clarity, there shall be no quorum in the absence of the Chairman).

9.8 If such a quorum is not present within thirty (30) minutes from the time appointed for the meeting or if during the meeting such a quorum ceases to be present, the meeting shall be adjourned for fifteen (15) Business Days to the same place and time or such other time and/or place as may be agreed by a majority of the Directors present and at that adjourned meeting the presence quorum set at article 9.7 shall be met. Notice of the adjourned meeting setting out the date, place and hour shall be given to all Directors at least eight (8) Business Days before the date of such adjourned meeting.

9.9 If at such first adjourned meeting (the First Adjourned Meeting) a quorum as set out in article 9.7 above is not present throughout, the meeting will be adjourned a second time (the Second Adjourned Meeting) for fifteen (15) Business Days to the same place and time or such other time and/or place as may be agreed by a majority of the Directors presents and at the Second Adjourned Meeting any two (2) Directors present shall constitute a quorum. Notice of the Second Adjourned Meeting shall be given to all Directors at least eight (8) Business Days before the date of the Second Adjourned Meeting. If such a quorum is not present throughout, the Second Adjourned Meeting shall be dissolved or terminated.

9.10 If a question arises at a meeting of the Board or of any committee of it as to the right of a Director to vote, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the Chairman and his ruling in relation to any Director other than himself shall be final and conclusive for the purposes of the meeting.

9.11 Resolutions of a Board shall require a simple majority of the votes cast at the meeting. The Chairman shall have a casting vote at the meetings of the Board.

9.12 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the Directors by such means as is, for example, described under article 9.6. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

9.13 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the current provisions of clause 17.2 of the Articles in order to reflect the above suppression of categories of directors, which shall henceforth read as follows:

" **17.2.** The Chairman or, as the case may be, any two Directors acting jointly, as well as the statutory auditor, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the Company's share capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the Company's subscribed share capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting."

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Andreas PRZEWLOKA, Head of UBS Luxembourg, born on 4 October 1965 in Gießen, Germany, residing professionally at 33A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new director of the Company until the statutory annual shareholders meeting of the Company to be held in 2017 with effect from the date of the present minutes.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves that it be noted that, following the appointments and resignations referred to in resolutions 9 and 2 respectively, the board of directors of the Company is constituted as follows:

- Johan GROOETHAERT, chairman;
- Bodo DEMISCH;
- Andreas PRZEWLOKA;
- Gerald PITTNER;
- Alexander SZEWARD.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le douze août.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de Luxembourg Financial Group Holding S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.128.323, constituée suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 26 mars 2007 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1464, page 70257, en date du 16 juillet 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 avril 2008, publié au Mémorial numéro 1396, page 66967, en date du 6 juin 2008.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Ces nominations ayant été faites, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I. - L'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. - Il ressort de la liste de présence que les vingt mille (20.000) actions A, mille cent soixante-seize (1.176) actions P1, mille cent soixante-seize (1.176) actions P2 et mille cent soixante-seize (1.176) actions P3 (les actions P1, les actions P2 et les actions P3, étant ensemble dénommées les "Actions P") représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de telle façon que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour qui sont connus par l'actionnaire.

III. - L'actionnaire représenté de la Société (l'"Actionnaire Unique") déclare avoir été valablement informé de la tenue de cette assemblée et de son ordre du jour et décide de renoncer à toutes les formalités de convocation en relation avec cette assemblée.

IV. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier l'article 6 des Statuts afin de modifier la date de rachat des Actions P.
2. Décision de modifier la clause 20.2 des statuts afin de refléter la modification de la date de rachat des Actions P.
3. Décision de reconnaître les démissions de Henneke LÜTGERATH et Jörg ROSOWSKI comme administrateurs P de la Société.
4. Décision de supprimer les catégories existantes d'administrateurs A et d'administrateurs P des présents Statuts de la Société.
5. Décision de supprimer la définition de "Administrateurs" de la section des définitions des Statuts afin de refléter la suppression mentionnée ci-dessus des catégories d'administrateurs.
6. Décision de modifier le présent article 8 des Statuts afin de refléter la suppression mentionnée ci-dessus des catégories d'administrateurs.
7. Décision de modifier le présent article 9 des Statuts afin de refléter la suppression mentionnée ci-dessus des catégories d'administrateurs.
8. Décision de modifier la présente clause 17.2 des Statuts afin de refléter la suppression mentionnée ci-dessus des catégories d'administrateurs.
9. Décision de nommer Andreas PRZEWLOKA, comme nouvel administrateur de la Société avec effet à la date des présentes résolutions jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2017.
10. Décision de noter la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société.
11. Divers

Après considération, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de changer la date de rachat des Actions P de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 6.** Droits et obligations attachés aux Actions P (Actions Rachetables).

6.1 Les Actions P sont émises comme des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés et des présents Statuts.

6.2 Les Actions P confèrent les mêmes droits aux dividendes par action et les mêmes droits de vote que les Actions A.

6.3 Les Actions P confèrent en outre, le droit, en cas de rendement du capital lors d'une liquidation (dans la mesure où les Actionnaires P n'ont pas demandé le rachat de leurs Actions P ou la conversion de leurs Actions P en Actions A avant la liquidation), de manière prioritaire par rapport à tout paiement aux détenteurs des Actions A, de percevoir les différentes primes d'émission payées en numéraire par les détenteurs respectifs des Actions P au niveau de la Société ou de ses Filiales. Ces droits de priorité ne s'étendent pas à la valeur nominale des Actions P, qui prend rang pari passu avec les Actions A en cas de liquidation.

6.4 Les Actionnaires conviennent par les présentes que si, après un contrôle prudentiel au niveau de la Société ou pour toute autre raison, les droits de priorité des détenteurs des Actions P lors de la liquidation de la Société (telle que décrite ci-dessus) conduisaient les Actions P à ne pas être considérées comme des fonds propres de base ou une mesure similaire du capital réglementaire requis de catégorie 1 (Tier 1), le présent article 6.4 et les Statuts seront modifiés suite à (i) la consultation des Réviseurs par le Conseil, (ii) la présentation aux Actionnaires d'un rapport établi par le Conseil exposant les modifications proposées du présent article 6.4 aux fins d'assurer le respect de la qualification réglementaire ci-dessus et (iii) la résolution des Actionnaires adoptée conformément aux articles 17.8 et 18.1 ci-dessous.

6.5 Au plus tard le 15 mars 2012, les Actionnaires P indiqueront, par voie de notification écrite adressée à la Société (à l'attention du Conseil d'Administration) s'ils souhaitent convertir leurs Actions P en Actions A (auquel cas, ils enverront une Notification de Conversion) ou s'ils souhaitent que leurs Actions P soient rachetées par la Société (auquel cas, ils

enverront une Notification de Rachat). L'envoi d'une Notification de Conversion ou d'une Notification de Rachat, selon le cas, devra porter sur l'ensemble des Actions P détenues par chacun des Actionnaires P ayant envoyé une telle notification. L'absence d'envoi d'une notification à la Société au plus tard le 15 mars 2012 signifiera que les Actionnaires P souhaitent obtenir le rachat de toutes leurs Actions P.

6.6 Suite à la réception d'une Notification de Conversion, les Actions P seront converties en Actions A de la Société sur la base du ratio de 1:1 (c'est-à-dire que chaque Action P sera convertie en une Action A) au plus tard le 31 mars 2012 dans le cadre d'une Assemblée Générale extraordinaire qui sera tenue devant notaire.

6.7 Suite à la réception d'une Notification de Rachat, le Conseil procédera au rachat des Actions P, lequel rachat sera soumis aux dispositions des articles 6.8 à 6.16.

6.8 Le rachat de tout ou partie seulement des Actions P ne peut avoir lieu qu'à l'aide de sommes disponibles distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi sur les Sociétés (fonds distribuables, incluant la réserve constituée avec les fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission faite en vue de ce rachat, lequel rachat est subordonné à la décision du Conseil reconnaissant que les Conditions de Rachat (telles que définies ci-dessous) ont bien été remplies. Le nombre maximum d'Actions P devant être rachetées suite à cette décision du Conseil (une fois que les Conditions de Rachat ont été remplies) est plafonné au Montant Rachetable (tel que défini ci-dessous).

Pour les besoins de l'article 6.8, Conditions de Rachat désignent la satisfaction des conditions (A) à (D) suivantes:

a. le Conseil a reçu un rapport des Réviseurs (le Rapport de Rachat) établissant que:

la Société et toute autre Filiale de la Société qui a l'obligation (de manière individuelle ou consolidée, selon le cas), à compter de la date du rachat proposé, de respecter les coefficients de structure du capital (au sens de l'article 56 de la Loi Bancaire de 1993 et comme décrit plus en détail dans les lettres circulaires de la CSSF) et/ou toutes autres obligations de capital réglementaire, détiendront encore des fonds propres de base suffisants pour remplir les coefficients de structure du capital requis et/ou les autres obligations de capital réglementaire (ensemble, les Fonds Eligibles) suivant le rachat des Actions P;

chacune des Filiales de la Société (et, dans la mesure applicable, la Société elle-même) qui est une entreprise réglementée soumise aux obligations prévues en matière d'assises financières) (telles que définies dans la Loi Bancaire de 1993) et aux autres obligations relatives aux fonds propres ou du même ordre (y compris, sans limitation, l'obligation de cette entité de détenir un certain montant de fonds propres au titre de ses engagements en qualité de promoteur d'organismes de placement collectif) (ensemble, les Engagements sur les Fonds Propres), remplirait toujours les engagements sur les fonds propres après le rachat des Actions P;

et le montant des Fonds Eligibles excédentaires et le montant des Engagements sur les Fonds Propres excédentaires, en ce qui concerne la Société et une Filiale de la Société.

b. Le Conseil a confirmé que, au vu du Rapport sur le Rachat, les conditions applicables à la Société et aux Filiales de la Société mentionnées aux points (x) et (y) ci-dessus ne seront pas affectées par le rachat proposé des Actions P.

c. Le Conseil a déterminé, au vu du Rapport sur le Rachat et en particulier de l'alinéa (z) ci-dessus, le Montant Rachetable (étant précisé que ce montant ne doit en aucun cas conduire la Société ou l'une de ses Filiales à être incapable d'honorer ses Fonds Eligibles et ses Engagements sur les Fonds Propres (tels que décrits plus en détail aux points (x) et (y) ci-dessus) respectifs et doit prendre en compte la disponibilité d'une certaine marge par rapport au minimum applicable des Fonds Eligibles et des Engagements sur les Fonds Propres après le rachat des Actions P.

d. Le Conseil a reçu des confirmations jugées satisfaisantes que l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (dans la mesure requise) a été obtenue en vue du rachat proposé des Actions P.

6.9 Suite à la réalisation des éléments décrits à l'article 6.8 ci-dessus, le Conseil se réunira et se prononcera sur le rachat des Actions P aux Actionnaires P ayant envoyé une Notification de Rachat à la Société jusqu'à concurrence du Montant Rachetable.

6.10 Si le Conseil décide de procéder au rachat des Actions P à racheter et si le Montant Rachetable dépasse le montant nécessaire pour procéder au rachat de toutes les Actions P à racheter (c'est-à-dire le montant correspondant au Prix de Rachat, multiplié par le nombre d'Actions P pour lesquelles les Actionnaires P ont choisi de procéder au rachat), toutes ces Actions P seront rachetées au plus tard le 31 mars 2012.

6.11 Si le Conseil décide de procéder au rachat des Actions P à racheter, mais le Montant Rachetable n'est pas suffisant pour procéder au rachat de toutes les Actions P à racheter (c'est-à-dire que le Montant Rachetable est inférieur au montant correspondant au Prix de Rachat multiplié par le nombre d'Actions P pour lesquelles les Actionnaires P ont choisi de procéder au rachat), le nombre d'Actions P à racheter sera réduit de manière proportionnelle au nombre d'Actions P détenues par les Actionnaires P et, il est précisé dans un souci de clarté que la même proportion s'appliquera aux Actions P1, P2 et P3 à racheter (de telle sorte que le nombre total d'Actions P qui sera effectivement racheté, multiplié par le Prix de Rachat ne dépasse par le Montant Rachetable) et le nombre réduit d'Actions P sera racheté au plus tard le 31 mars 2012.

6.12 Si toutes les Actions P ne sont pas converties ou rachetées au plus tard le 31 mars 2012, la procédure mentionnée ci-dessus aux articles 6.5 à 6.11 est mise à disposition des Actionnaires P, et la date du 31 mars 2012 est, à partir du 31 mars 2012, augmentée chaque année d'une année jusqu'à ce que toutes les Actions P soient rachetées ou converties.

6.13 Les Actions P rachetées ne confèrent aucun droit de vote, droit aux dividendes ou boni de liquidation.

6.14 Les Actions P rachetées peuvent être annulées à la demande de l'Assemblée Générale statuant par voie de résolution extraordinaire des Actionnaires (c'est-à-dire une résolution des Actionnaires satisfaisant un quorum de 50 % et adoptée à la majorité des 2/3 (nonobstant toute règle de majorité plus contraignante mentionnée à l'article 18.1 dans les limites applicables) et les Actions P rachetées par la Société ne peuvent pas être re-transférées à des Actionnaires ou aux tiers. Dans ce cas, le capital social est réduit.

6.15 Un montant égal à la valeur au pair comptable de toutes les Actions P rachetées doit être intégré dans une réserve qui ne peut pas être distribuée aux Actionnaires P, sauf en cas de réduction du capital social souscrit. Cette réserve peut seulement être utilisée pour augmenter le capital social souscrit par capitalisation de réserves.

6.16 Sauf disposition contraire (i) des Statuts, or (ii) d'un éventuel accord écrit conclu entre les Actionnaires P et la Société, le prix de rachat des Actions P rachetables est fixé à 2 973,67 EUR (deux mille neuf cent soixante-treize Euros et soixante-sept centimes) par Action P (le Prix de Rachat).

6.17 A l'exception des Actions A émises lors de la conversion des Actions P, aucune Action ne peut être attribuée autrement qu'aux Actionnaires détenant des Actions de la même catégorie, sous réserve des dispositions de l'article 22, sauf accord préalable de tous les Actionnaires donné en Assemblée Générale.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier la présente clause 20.2 des Statuts afin de refléter la modification de la date de rachat des Actions P de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **20.2.** Jusqu'au 31 mars 2012 la Société affectera un montant du report à nouveau à une réserve spéciale en vue du rachat des Actions P prévu à l'article 6 et de la croissance future de la Société et, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale, la Société peut distribuer le solde à titre de dividende par action, dans les limites autorisées par la loi et les Statuts et sous réserve des besoins de trésorerie de la Société."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de reconnaître les démissions de Henneke LÜTGERATH et Jörg ROSOWSKI comme administrateurs P de la Société avec effet à la date des présentes résolutions.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer les catégories existantes d'administrateurs A et d'administrateurs P dans les présents Statuts de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer la définition d'"Administrateurs" de la section des définitions afin de refléter la suppression des catégories d'administrateurs mentionnée ci-dessus.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le présent article 8 des Statuts afin de refléter la suppression des catégories d'administrateurs mentionnée ci-dessus, qui se lira désormais comme suit:

Art. 8. Administrateurs.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un Conseil comprenant au moins trois (3) Administrateurs, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. (les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur").

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil ou Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

8.3 Les membres du Conseil ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à partir de la date de la nomination.

8.4 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires laquelle se prononcera sur la ratification de cette élection."

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le présent article 9 des Statuts afin de refléter la suppression des catégories d'administrateurs mentionnée ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 9. Réunions du Conseil.

9.1 Le Conseil peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des résolutions adoptées en Assemblée Générale. Le Président est nommé par l'Assemblée Générale pour une période renouvelable de trois (3) ans conformément à l'article 18.1 (Questions Réservées) et préside toutes les réunions du Conseil et Assemblées Générales.

9.2 Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) Administrateurs, au lieu mentionné dans la convocation et situé au Luxembourg. Sauf décision contraire du Conseil, le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Tous les Administrateurs sont convoqués par écrit à chaque réunion du Conseil (lettre missive, fax, câble, télégramme, télex ou email portant une signature électronique (qui est valable en droit luxembourgeois)) au moins (24) heures avant la date de tenue de la réunion, excepté en cas d'urgence qui sera brièvement exposé dans la convocation de la réunion du Conseil.

9.3 La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable et écrite si tous les Administrateurs sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion dont ils ont pleinement pris connaissance. Chaque Administrateur peut renoncer aux formalités de convocation écrite, par voie d'écrit (lettre missive, fax, câble, télégramme, télex ou email portant une signature électronique (qui est valable en droit luxembourgeois)). Des convocations écrites distinctes ne sont pas requises pour les réunions tenues aux dates et lieux prévus par un calendrier de réunions adopté au préalable par voie de résolution du Conseil.

9.4 Chaque Administrateur peut agir à une réunion du Conseil en nommant un autre Administrateur en qualité de mandataire, par voie d'écrit (lettre missive, fax, câble, télégramme, télex or email portant une signature électronique (qui est valable en droit luxembourgeois)).

9.5 Un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs empêchés à une réunion du Conseil.

9.6 Les Administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant (i) d'identifier les Administrateurs participant à la réunion, (ii) que tous les participants puissent s'entendre et se parler mutuellement, (iii) la diffusion continue de la réunion et (iv) aux Administrateurs de délibérer valablement; dans ce cas, les Administrateurs seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.7 Sous réserve de l'article 9.10, chaque réunion du Conseil requiert un quorum de la majorité des membres du Conseil présent ou représenté par procuration, étant précisé que le quorum exige la présence du Président à la réunion (dans un souci de clarté, il est précisé que le quorum n'est pas atteint si le Président est absent).

9.8 Si ce quorum n'est pas atteint dans les trente (30) minutes suivant l'heure de la réunion, ou, si pendant la réunion, ce quorum cesse d'être rempli, la réunion sera ajournée et se tiendra quinze (15) Jours Ouvrables plus tard aux mêmes lieu, date et heure ou à ceux convenus par la majorité des Administrateurs présents; le quorum qui devra être atteint lors de la seconde réunion est celui mentionné à l'article 9.7. Les Administrateurs sont convoqués à la seconde réunion par voie de convocation spécifiant le lieu, la date et l'heure de la réunion, au moins huit (8) Jours Ouvrables avant la date de la réunion.

9.9 Si le quorum mentionné à l'article 9.7 ci-dessus n'est pas réuni lors de la première réunion reportée (la Première Réunion Reportée), la réunion sera ajournée une deuxième fois et une nouvelle réunion (la Seconde Réunion Reportée) se tiendra quinze (15) Jours Ouvrables plus tard, aux mêmes lieu, date et heure ou à ceux convenus par la majorité des Administrateurs présents; et la présence de deux (2) Administrateurs constituera le quorum de la Seconde Réunion Reportée. Les Administrateurs sont convoqués à la Seconde Réunion Reportée par voie de convocation spécifiant le lieu, la date et l'heure de la réunion, au moins huit (8) Jours Ouvrables avant la date de la réunion. En l'absence de quorum, la Seconde Réunion Reportée sera dissoute ou levée.

9.10 Si, au cours d'une réunion du Conseil ou d'un comité, se pose la question du droit de vote d'un Administrateur, cette question peut, avant la fin de la réunion, être soumise au Président dont la décision se rapportant à un Administrateur (autre que lui-même) sera définitive et obligatoire pour les besoins de la réunion.

9.11 Les résolutions du Conseil sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées. Le Président a une voix prépondérante.

9.12 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil peut aussi être adoptée par écrit, sous réserve qu'elle soit précédée de délibérations entre les Administrateurs via, par exemple, l'un des moyens décrits à l'article 9.6. La résolution figure sur un ou plusieurs documents signés, de manière manuscrite ou électronique par une signature électronique (qui est valable en droit luxembourgeois), par chacun des Administrateurs. La date de la résolution sera la date de la dernière signature.

9.15 Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président."

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier les dispositions de la clause 17.2 des Statuts afin de refléter la suppression des catégories d'administrateurs mentionnée ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **17.2.** Le Président ou, selon le cas, deux (2) Administrateurs agissant conjointement, ainsi que le commissaire aux comptes, peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils sont tenus de la convoquer en vue de sa tenue dans la période d'un (1) mois, si un groupe d'Actionnaires représentant un dixième du capital social de la Société en fait la demande écrite en indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit de la Société peuvent demander qu'un ou plusieurs points soient portés à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande est adressée à la Société au moins cinq (5) jours avant l'Assemblée Générale concernée."

Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer Andreas PRZEWLOKA, CEO d'UBS Luxembourg, né le 4 octobre 1965 à Gießen, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 33A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouvel administrateur de la Société avec effet à la date des présentes résolutions jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2017.

Dixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de noter que, suite à la nomination et aux démissions indiquées ci-dessus, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Johan GROOThAERT, président;
- Bodo DEMISCH;
- Andreas PRZEWLOKA;
- Gerald PITTNER; et
- Alexander SZEWARD.

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement mille cent euros (EUR 1.100,-).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 août 2011. LAC/2011/37158. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120559/560.

(110138154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Enertec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 148.230.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société

ENERTEC S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 148230

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.
Avis conforme
Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011125551/17.

(110143536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

EML Finance, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 100.010.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société

EML FINANCE S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B100010

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.
Avis conforme
Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011125552/17.

(110143535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Equilibre et Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 93.779.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 1^{er} septembre 2011 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Max BRESLER demeurant 32, rue du Général de Casteneau de son poste de gérant, avec effet immédiat,
- Décision a été prise de nommer aux fonctions de gérant Monsieur Roger GREDEN, demeurant au 4A, rue de l'ouest L-2273 Luxembourg avec effet immédiat et droit de signature individuelle pour tous les actes relatifs à la gestion journalière de la société.

Son mandat est d'une durée illimitée

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011125553/19.

(110143988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Eurostamm A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.972.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société

EUROSTAMM A.G.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 141972

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125554/17.

(110143538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Feltex SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 151.111.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société

FELTEX S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 151111

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125555/17.

(110143542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

H & H, Human Resources Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7636 Ernzen, 2, rue Distelfeld.

R.C.S. Luxembourg B 86.521.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126292/10.

(110145249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Immo Nam Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 109.590.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011126303/10.

(110145077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Nespresso Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 80.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126330/10.

(110144957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

FIIF International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.653.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société
FIIF INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 64653

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125557/17.

(110143545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

G&G Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.124.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société
G & G EXPRESS S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 118124

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125558/17.

(110143555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Globe Invest Holding AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 151.119.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société
GLOBE INVEST HOLDING A.G.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 151119

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125559/17.

(110143559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Foodco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.012.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.792.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 1^{er} septembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 1^{er} septembre 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur David Sullivan, en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Kees Jager, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 1^{er} septembre 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Séverine Michel
- Kees Jager

Gérants de classe B:

- Noël Didier
- Roberto Manciocchi

Séverine Michel

Gérante de Catégorie A

Référence de publication: 2011125556/25.

(110143773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Gupag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.683.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 1^{er} septembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 1^{er} septembre 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur David Sullivan, en tant que liquidateur de la Société, avec effet immédiat;

Il en résulte qu'à compter du 1^{er} septembre 2011, le liquidateur de la Société est:

- Cédric Pedoni

Cédric Pedoni

Liquidateur

Référence de publication: 2011125560/17.

(110143864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

GKF-Group Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.970.

—
Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société

GKF GROUP HOLDING S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 101970

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125561/17.

(110143557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Glazelux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 177.100,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.944.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 25 août 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 25 août 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur David Sullivan, en tant que liquidateur de la Société, avec effet immédiat;

Il en résulte qu'à compter du 25 août 2011, le liquidateur de la Société est:

- Séverine Michel

Séverine Michel

Liquidateur

Référence de publication: 2011125562/16.

(110143822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Green Wind Invest Holding AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 149.408.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société

GREEN WIND INVEST HOLDING A.G.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 149408

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125563/17.

(110143560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

GSC European CDO I-R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.372.

Il résulte des décisions prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 23 août 2011 que:

- La démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur avec effet au 23 août 2011 a été acceptée.

- Madame Florence Rao, née le 02 octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2012.

- Le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

* Monsieur Jorge Pérez Lozano,

* Monsieur Erik van Os, and

* Madame Florence Rao.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011125564/23.

(110143854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Helios Energy Solutions (HES) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 157.812.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société

HELIOS ENERGY SOLUTIONS (HES) S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 157812

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125565/17.

(110143563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Hypnos Immobilien Gesellschaft 3, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.690.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société

HYPNOS IMMOBILIEN Gesellschaft 3

Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 122690

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125566/17.

(110143571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Hypnos Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.840.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société

HYPNOS INVESTMENT S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 122840

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011
Avis conforme
Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011125567/17.

(110143574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Habersti SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 152.841.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société
HABERSTI S.A. , SPF

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 152841

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.
Avis conforme
Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011125568/17.

(110143562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.370.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société
HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs A.G.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 72370

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.
Avis conforme
Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011125569/17.

(110143566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

HLO Holding AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 161.292.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société
HLO HOLDING A.G.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 161292

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125570/17.

(110143569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Eurofinancial Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.195.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company WINDSTORM – COMÉRCIO INTERNACIONAL, SOCIEDADE UNIPessoal LDA., a private limited company incorporated and existing under the law of Portugal and having its registered office at Avenida Do Infante, 50, 9000 015 Funchal, Madère and being registered with the Commercial Registry Office of the free Trade Zone of Madeira under number 511 133 405, here represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in on 24th August 2011,

Such proxy after signature “ne varietur” by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, has decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "EUROFINANCIAL COMPANY S.A.”.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at FIFTY THOUSAND EURO (50,000.-EUR) represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of May at 10.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2011.

2) The first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the above-named party, represented as stated hereabove, declares to subscribe fifty thousand (50,000) shares.

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of fifty thousand euros (EUR 50,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr. Daniel GALHANO, director, born on July 13th, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Chairman of the board of directors.

b) Mr. Leonardo BERNASCONI, director, born on December 16th, 1952, in Sorengo (Switzerland), residing professionally at 3, Via Greina, CH-6901 Lugano (Switzerland).

c) Mr. Michele MENABALLI, director, born on October 21th, 1973, in Sorengo (Switzerland), residing professionally at 3, Via Greina, CH-6901 Lugano (Switzerland).

3.- Has been appointed statutory auditor:

Revisora S.A., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 145.505.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5.- The registered office of the company is established in 54, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six août.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La Société WINDSTORM – COMÉRCIO INTERNACIONAL, SOCIEDADE UNIPESSOAL LDA., une société à responsabilité limitée constituée et soumise au droit portugais et dont le siège social est établi à Avenida Do Infante, 50, 9000 015 Funchal, Madère et inscrite au registre «Commercial Registry Office of the Free Trade Zone» de Madère sous le numéro 511 133 405, ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en date du 24 août 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «EUROFINANCIAL COMPANY S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.-EUR) représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les cinquante mille (50.000) actions.

Les actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (président du conseil d'administration).

b) Monsieur Leonardo BERNASCONI, administrateur, né le 16 décembre 1952 à Sorengo (Suisse), demeurant professionnellement au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano (Suisse).

c) Monsieur Michele MENABALLI, administrateur, né le 21 octobre 1973 à Sorengo (Suisse), demeurant professionnellement au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano (Suisse).

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Revisora S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 145.505.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

5. Le siège social de la société est fixé à 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2011. LAC/2011/38453. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011123205/377.

(110141854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Ihalia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 10, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 156.203.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société IHALIA S.à r.l., décision prise au siège social de la société en date du 10 août 2011, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat à L-2240 Luxembourg, 10, rue Notre Dame

Il résulte également d'un acte de cession de parts sociales dûment accepté par la société à responsabilité IHALIA S.à r.l. du 11 août 2011 que Monsieur Georgios RIZOS, restaurateur, demeurant à L-2240 Luxembourg, 10, rue Notre Dame, agissant en sa qualité d'associée de la société IHALIA S.à r.l., a cédé à Monsieur Christos RIZOS, restaurateur, demeurant à L-2240 Luxembourg, 10, rue Notre Dame, 50 (cinquante) parts sociales de la société IHALIA S.à r.l.

Après la cession ci-avant décrite le capital de la société se trouve réparti comme suit:

Monsieur Georgios RIZOS	50
Monsieur Christos RIZOS	50
Total: cent parts sociales	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011125575/22.

(110143889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Ibiscom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 154.905.

—
Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société

IBISCOM S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 154905

a été dénoncé par son agent domiciliaire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125571/17.

(110143586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Nam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 73.290.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011126327/10.

(110145066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Interlingua S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 157.813.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société
INTERLINGUA S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg
sous le numéro:

B 157813

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125572/17.

(110143591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

International Service Dispatching SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 151.118.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société
INTERNATIONAL SERVICE DISPATCHING S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg
sous le numéro:

B 151118

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125573/17.

(110143594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Ironmax S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.889.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 29 août 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 29 août 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur David Sullivan, en tant que liquidateur de la Société, avec effet immédiat;

Il en résulte qu'à compter du 29 août 2011, le liquidateur de la Société est:

- Séverine Michel

Séverine Michel
Liquidateur

Référence de publication: 2011125574/16.

(110143789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

INDEX 3000 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 159.466.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société
INDEX 3000 S.A., SPF

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 159466

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125576/17.

(110143589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

INN-WI-TEC S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.189.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société
INN-WI-TEC S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 141189

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125577/17.

(110143590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

IQ One Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 157.459.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société IQ ONE HOLDINGS S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 157459

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125579/16.

(110143596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Immo Nam Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 109.590.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011126302/10.

(110145075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Nam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 73.290.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011126328/10.

(110145068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Nam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 73.290.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011126329/10.

(110145070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Orthopädie Krisam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4106 Esch-sur-Alzette, 7, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 154.823.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126331/10.

(110145306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Qiagen Euro Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 113.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 15 juillet 2011 sous le N° L 110112756.

Il est procédé à un dépôt complémentaire des comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Qiagen Euro Finance (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011126338/13.

(110145216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.
